

Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie

Le projet de *Politique régionale des sentiers pédestres en Estrie* a été initié par Les Sentiers de l'Estrie (SE), l'organisme à l'origine du réseau de sentiers pédestres du même nom en région. L'opportunité d'agir pour sortir de l'ombre les enjeux et bénéfices relatifs aux sentiers pédestres provient de l'accès aux fonds du programme Destination durable et concertée (DDAC), financé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Les fonds consacrés à ce projet sont de 53 300 \$, dont une contribution de 42 640 \$ de DDAC, 8 160 \$ des Sentiers de l'Estrie et 2 500 \$ du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

Document introductif

Photo : Tourisme Cantons-de-l'Est

Les enjeux de pérennité des sentiers pédestres et les besoins grandissants d'accès à la nature en relation avec les exigences de conservation de la nature font en sorte qu'il est important de faire une place aux infrastructures vertes des sentiers pédestres dans les orientations de développement du territoire.

L'équipe de travail a été composée de Marie-Claire Pelletier, présidente de SE, Julie Denis, directrice générale de SE et Hubert Simard, administrateur au CA-SE. Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a appuyé la démarche et Nadia Fredette, coordonnatrice au développement régional et responsable des dossiers plein air, parcs et espaces récréatifs, s'est jointe à l'équipe avec la perspective d'assurer une continuité à ce dossier. Elle a pris le relais pour coordonner la démarche, et le comité consultatif.

La subvention ainsi que la contribution des Sentiers de l'Estrie et du Conseil Sport Loisir de l'Estrie ont permis d'attribuer à la firme Table ronde Participation publique le mandat de proposer une démarche et d'en supporter la mise en œuvre ainsi que l'articulation du projet de politique qui a résulté des consultations en présence et par la voie du système en ligne Cocoriko.

Dès la conception du projet, des organisations du milieu se sont engagées à contribuer au développement de celui-ci advenant son financement. La rencontre de ces parties prenantes de démarrage a permis de confirmer l'engagement de chacune. D'autres organisations se sont jointes à la démarche afin d'assurer une représentation régionale. La création d'un comité consultatif responsable d'orienter le processus fut l'étape structurante du projet. Sur ce comité, on retrouve des élus et dirigeants représentant les organisations suivantes; Sentiers Frontaliers, Marais de la Rivière-aux-cerises, CRD du Haut-Saint-François, MRC de la Haute-Yamaska, MRC de Brome-Missisquoi, MRC du Val-Saint-François, MRC du Granit, MRC des Sources, MRC de Coaticook, MRC de Memphrémagog, Ville de Sherbrooke, Corridor Appalachien, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, Conservation de la Nature Canada, Tourisme Cantons-de-l'Est et Rando Québec.

Le concept de concertation sur les sentiers pédestres est inspiré de l'expérience de l'organisme La Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) conjointement avec la MRC des Pays-d'en-Haut qui a adopté une Politique de protection et d'accès aux sentiers en 2017.

Vision

Grâce à l'engagement actif et collaboratif de tous les acteurs concernés, les sentiers de randonnée pédestre en Estrie constituent un réseau unifié favorisant l'accès à la nature et le bien-être de la communauté.

Valeurs

Santé

Équité et solidarité sociale

Appartenance

Résilience et adaptation

Orientations

Connectivité des sentiers

Pérennité des sentiers

Accès à la nature

Conservation des milieux naturels

Aménagements et pratiques responsables

Collaboration de l'ensemble des acteurs

Objectifs de la politique

La Politique des sentiers de randonnée pédestre vise à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement. Elle a été rédigée dans le but d'agir sur les sentiers comme infrastructures, et non sur la pratique de la randonnée pédestre.

La présente politique ne vise pas à remplacer les autres politiques, plans d'action ou tout autre document encadrant les sentiers de randonnée pédestre en Estrie. Elle s'ajoute et s'intègre aux autres textes dans le respect de la réglementation en vigueur et pourra contribuer à son évolution.

Engagements

Les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les acteurs concernés sont invités à s'engager à :

- Reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie.
- Appuyer la Politique des sentiers de randonnée pédestre en Estrie, notamment par résolution, afin de démontrer leur engagement envers les orientations établies par la Politique.
- Participer à l'élaboration d'un plan directeur qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations.
- Contribuer à la réalisation des objectifs et des actions qui seront identifiés au plan directeur, dans la mesure de leurs responsabilités, de leurs réalités territoriales et de leurs moyens.

Ce projet est soutenu financièrement par le gouvernement du Québec dans le cadre de Destination durable et action concertée, une mesure de soutien coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) découlant du [Plan pour une économie verte 2030](#) et du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025.

